

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT-SEPT MARS à 18 Heures,

Le Conseil municipal de la Ville de LAMBERSART, légalement convoqué le 21 Mars 2025, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. BOUCHE Nicolas, Maire ; Mme GERBER Héloïse, M. BERTIN Pierre, Mme PICHONAT Emmanuelle, M. LEMTIRI Kacem, Mme LEROY-LAIDEBEUR Barbara, M. DUMEZ Gilles, Mme LUCOT Pascale, M. LAOUTID Fouad, Mme DEWAS Sabine, M. MAGDELAINE Emmanuel, Mme COUSIN Chantal, M. HUBERT Thomas, Adjoints ; Mme GORISSE Marie-Christine, M. BURLION Nicolas, Mme RAMON Anne, M. DE RYCKE Xavier, Mme CACHEUX Martine, M. LEKIEFFRE Guillaume, Mme DOUTRIAUX Céline, M. MOUKRIM Yassir, Mme NISOLLE Christine, MM. LEMBREZ Bertin, BLANQUART David, Mme PILLA Claire ; Mme DOMRAULT-TANGUY Carole ; M. CAUDRON Christophe, Mme HENOQUE Brigitte, M. FRAPPART Laurent ; M. MAZEREEUW Alain ; MM. PIRA Pierre-Yves, BOISSE Julien, Conseillers Municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. PIERROT Antoine, Adjoint [pouvoir à Mme PICHONAT Emmanuelle] ;

M. BURLION Nicolas, Conseiller municipal délégué [pouvoir à M. LEMBREZ Bertin] - [arrivée en cours de séance] ;

M. VASSEUR Quentin, Conseiller municipal délégué [pouvoir à M. LEMTIRI Kacem] ;

Mme LARVENT Vanessa, Conseillère municipale [pouvoir à M CAUDRON Christophe].

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. LEMBREZ Bertin.

O B J E T

N°18

FINANCES LOCALES - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES

**PROLONGATION DU PLACEMENT DE FONDS SUR UN COMPTE À COURT TERME - VENTE
DU 30 RUE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE ET CESSIION DE VÉHICULES**

.../...

RAPPORT DU MAIRE

Par délibération n°20231012-12 du Conseil municipal du 12 octobre 2023, il a été décidé de procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'éléments du patrimoine pour un montant de 111 941 €, arrondi au millier à 111 000 € pour une durée de 4 mois à compter du 1^{er} novembre 2023.

Par délibération n°20231221-25 du Conseil municipal du 21 décembre 2023, ce montant a été porté à 124 000 € suite à la cession de plusieurs véhicules.

Ce placement a été prolongé plusieurs fois par délibération n°20231221-25 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 pour une durée de 3 mois, puis par délibération n° 20240418-18 du Conseil municipal du 18 avril 2024 pour une durée de 3 mois, par délibération n° 20240627-10 du Conseil municipal du 27 juin 2024 pour une durée de 3 mois, par délibération n° 20241017-18 du Conseil municipal du 17 octobre 2024 pour une durée de 3 mois, et par délibération n° 20241219-21 du Conseil municipal du 19 décembre 2024 pour une durée de 3 mois.

Afin de continuer à bénéficier de celui-ci, il est proposé aux membres du Conseil municipal de prolonger la durée du placement pendant 3 mois supplémentaires à compter du 4 juin 2025.

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de procéder au placement des fonds provenant de l'aliénation d'élément du patrimoine pour un montant de 132 341 €, arrondi au millier à 132.000 € afin de respecter les règles. Ces fonds sont issus de la vente d'une maison abandonnée au 30 rue des Martyrs de la Résistance, autorisé par délibération n°20220624-38 en date du 24 mars 2022, annulée et modifiée par délibération n°20221215-26 du 15 décembre 2022, par délibération n°20230330-49 du 30 mars 2023 et de l'attestation du 11 septembre 2023. Ainsi que la cession de 3 véhicules notamment par décision n° 20230281 du 9 novembre 2023 pour le véhicule Renault Trafic immatriculé 79 CJQ 59, par délibération n°20231221-19 du Conseil municipal du 21 décembre 2023 pour le véhicule Renault Maxity immatriculé 774 CZC 59 et par décision n° 20220112 du 15 juillet 2022 pour le véhicule Renault Mascott immatriculé 784 CJF 59, et la cession de 3 véhicules par décision n°20240096 du 29 juillet 2024 pour le Renault trafic II Fourgon 83 CJQ 59, et par décision n°20240183 et n°20240184 du 27 août 2024 pour 2 Renault Kangoo DE-802-BK et AF-917-XS ;

- de souscrire à ce titre un placement de trésorerie sur un compte à terme ouvert auprès de l'État (Trésor Public), avec un capital garanti, les intérêts fixés à la souscription au taux nominal consenti aux collectivités locales à ce jour 2,37% (à titre indicatif, sous réserve de la date effective de signature du contrat) ;

- de fixer la durée du placement à trois mois, à compter du 4 juin 2025. Cependant, en cas de besoin, ces fonds peuvent être mobilisables à tout moment avant l'échéance sans pénalités. En cas de retrait anticipé le calcul des intérêts est réalisé sur la période réelle d'immobilisation du capital placé, par application du taux correspondant au barème en vigueur le jour de l'ouverture du compte à terme.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Transmis en Préfecture le 02 AVR. 2025

Affiché le 02 AVR. 2025



Nicolas BOUCHE

Maire

Conseiller Métropolitain

Pour extrait conforme,



Bertin LEMBREZ

Secrétaire de Séance

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DM20250327_18
Objet :	Prolongation du placement de fonds sur un compte à court terme - vente du 30 rue des Martyrs de la Résistance et cession de véhicules
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-03-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215903287-20250327-DM20250327_18-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215903287-20250327-DM20250327_18-DE-1-1_0.xml	text/xml	961 o
Document principal (Délibération) Nom original : 20250327.18 prolongation placement de fond 30 rue des Martyrs.pdf Nom métier : 99_DE-059-215903287-20250327-DM20250327_18-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	495.2 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	2 avril 2025 à 15h47min24s	Dépôt initial
En attente de transmission	2 avril 2025 à 15h47min24s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	2 avril 2025 à 15h47min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	2 avril 2025 à 15h47min30s	Reçu par le MI le 2025-04-02